

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

N° 1

Date de convocation : 14/05/2020

Date d'affichage : 04/06/2020

Ordre du Jour :

Installation du Conseil Municipal. Mandat 2020-2026. Délibérations et procès-verbaux.

- Election du Maire et des Adjoints
 - Fixation des indemnités de fonctions.
 - Organisation des délégations aux adjoints, conseillers, agents.
 - Désignation des représentants dans les organismes extérieurs : SIVOS, SERGEP, SIEGE, SERPN, SITS. CCAS. Régie salle communale. Délégué STEP.
 - Renouvellement des commissions internes.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL

- d'installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020

- de l'élection du Maire et des Adjoints

Date de convocation : 14/05/2020

Date d'affichage : 04/06/2020

Membres élus : 15

Membres présents : 15

Sous les présidences respectives de Monsieur Pascal CARPENTIER, Maire, et de Mme Annick BREITENBACH, en qualité de doyenne de l'assemblée.

La liste conduite par Monsieur Pascal CARPENTIER, tête de liste « Crosville toujours en action » a recueilli 220 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus Mesdames et Messieurs :

Claire-Sophie ROSSIGNOL, Aline GRILLE, Guillaume HOOGERP, Chantal RENOUF, Monique MERCIER, Gilbert ROUSSEL, Sébastien PUBLIER, Steve VANHEULE, Nadège CAREME, Christophe VERNON, Pascal CARPENTIER, Annick BREITENBACH, Jean-Marie BOIDIN, Nelly DELAHAYE Sarah BREITENBACH.

Monsieur Pascal CARPENTIER, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle est procédée l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, M. Pascal CARPENTIER, après avoir indiqué que c'est sa dernière prise de parole en tant que Maire, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Mme Annick BREITENBACH, en vue de procéder à l'élection du Maire.

1) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Steve VANHEULE a été désigné Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nombre de bulletins nuls :	0
- Nombre de bulletins blancs :	0
- Suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. Pascal CARPENTIER : 14 voix
- Mme Aline GRILLE : 1 voix

Monsieur Pascal CARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.

ELECTION DES AJOINTS

Monsieur Steve VANHEULE a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est, dès lors, procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1^{er} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Mme Aline GRILLE : 14 voix
- M. Gilbert ROUSSEL : 1 voix

Mme Aline GRILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première Adjointe au Maire et installée.

Election du 2^{ème} adjoint :

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, élu Maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- M. Gilbert ROUSSEL : 14 voix
- M. Christophe VERNON : 1 voix

M. Gilbert ROUSSEL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} adjoint :

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, élu Maire, à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- M. Christophe VERNON : 15 voix

M. Christophe VERNON est proclamé 3^{ème} adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Pour rappel, le Maire bénéficie à titre automatique, d'une indemnité de fonction fixée selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT, soit 1 567 € brut par mois.

S'agissant des indemnités allouées aux Adjoint, le conseil municipal détermine leur montant et propose une revalorisation de 30% par rapport au montant alloué aux Adjoint lors du précédent mandat. Le montant des indemnités mensuelles s'élève donc à 402 € brut par mois et par adjoint. Cette indemnité sera versée à partir du 26 mai 2020.

Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité par un vote à main levée.

3) DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU MAIRE AUX 3 ADJOINTS :

Monsieur le Maire propose de déléguer une partie de ses fonctions aux 3 adjoints :

- Gestion du personnel communal,
- Entretien et fleurissement de la commune,
- Relations avec les commissions communales, syndicats et communauté de communes,
- Fonctions d'officier de l'état civil,
- Interventions dans le cadre des pouvoirs de police municipale.

Proposition validée par un vote à main levée :

Pour : 14 voix

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature aux 3 adjoints sur les documents suivants :

- Documents d'état civil,
- Mandats, titres de recette,
- Autorisations en matière d'urbanisme.

Proposition validée par un vote à main levée :

Pour : 14 voix.

DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature à la secrétaire de mairie sur les documents suivants :

- Copies d'acte d'état civil, destinées aux Notaires ou autres instances.

Proposition validée à l'unanimité par un vote à main levée.

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS EPEVICROS

En application des articles L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) EPEVICROS (des communes d'Épégard, Crosville la Vieille et Vitot), il doit être procédé à l'élection de 3 délégués titulaires. Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue, les membres suivants :

1^{er} délégué :

Monsieur Pascal CARPENTIER

Né le 06/07/1959

Domicilié : 30 rue du Val Saint Martin – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE

car27@club-internet.fr

2^{ème} délégué :

Monsieur Christophe VERNON

Né le 02/12/1960

Domicilié : 15 rue du Bout Cardais – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE

christophe.vernon@wanadoo.fr

3^{ème} délégué :

Monsieur Sébastien PUBLIER

Né le 19/02/1980

Domicilié : 2 rue du Neubourg – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE

tiphanie.publier@gmail.com

DESIGNATION DES DELEGUES AU SERGEP

En application des articles L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SERGEP (Syndicat d'Etude, de Réalisation et Gestion d'un Etablissement Piscinier), il doit être procédé à l'élection de 2 délégués SERGEP. Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue, les membres suivants :

Membre titulaire :

Madame Nelly DELAHAYE

Née le 21/09/1971

Domiciliée : 19 rue du prieuré

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

nelly.delahaye@gmail.com

Membre suppléant :

Madame Monique MERCIER

Née le 15/05/1954

Domiciliée : 15 rue de l'église

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

monique.mercier@outlook.fr

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEGE

En application des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gal de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire :

GRILLE Aline

8 rue du prieuré

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

Née le : 19/01/1956

2/ Membre suppléant :

HOOGTERP Guillaume

2 rue des templiers - Coquerel

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

Né le : 06/12/1971

DESIGNATION DES DELEGUES AU SERPN

En application des articles L 2121-33 et L 5211-1 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 4 des statuts du SERPN, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) représentant ainsi la commune aux réunions.

La convocation de ces membres est désormais transmise de manière dématérialisée ou, si les délégués en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une adresse.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire :

ROUSSEL Gilbert

4 chemin des Pérelles

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

2/ Membre suppléant :

RENOUF Chantal

28 rue Augustin Dequatremare

27110 CROSVILLE LA VIEILLE

Représentant la commune au Comité du SERPN.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SITS

En application des articles L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts du SITS du Neubourg (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire), il doit être procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et un délégué suppléant. Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue, les membres suivants au comité du SITS du Neubourg :

1^{er} délégué titulaire :

Monsieur Christophe VERNON

Né le 02/12/1960

Domicilié : 15 rue du Bout Cardais – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE

christophe.vernon@wanadoo.fr

2^{ème} délégué titulaire :

Monsieur Sébastien PUBLIER

Né le 19/02/1980

Domicilié : 2 rue du Neubourg – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE
tiphanie.publier@gmail.com

Délégué suppléant :

Monsieur Pascal CARPENTIER

Né le 06/07/1959

Domicilié : 30 rue du Val Saint Martin – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE
car27@club-internet.fr

CCAS :

Mme Nadège CAREME
Mme Annick BREITENBACH
Mme Chantal RENOUF
M. Christophe VERNON

4 personnes hors conseil seront désignées pour représenter la commune au titre de :

- l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
- des associations de personnes âgées reconnues au niveau départemental,
- des personnes handicapées,
- des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

SALLE COMMUNALE :

Mme Monique MERCIER
Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL

STEP (station d'épuration) :

M. Pascal CARPENTIER
M. Guillaume HOOGERP

5) COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES

CCPN (Communauté de Communes du Pays du Neubourg)

Titulaire : M. Pascal CARPENTIER

Suppléante : Mme Aline GRILLE

FINANCES COMMUNALES :

Titulaires : M. Jean Marie BOIDIN
Mme Sarah BREITENBACH

Suppléante : Mme Nadège CAREME

SIVOS :

3 titulaires : M. Pascal CARPENTIER
M. Christophe VERNON
M. Sébastien PUBLIER

COMITE DES FETES : Tout le conseil

SIEGE :

Titulaire : Mme Aline GRILLE
Suppléant : M. Guillaume HOOGTERP

SITS (transports scolaires) :

Titulaires : M. Christophe VERNON
M. Sébastien PUBLIER
Suppléant : M. Pascal CARPENTIER

PERSONNEL COMMUNAL :

Extérieur : M. Gilbert ROUSSEL
M. Pascal CARPENTIER
Intérieur : Mme Laurence MARIEL (secrétaire de Mairie)

SERPN (Syndicat d'eau)

Titulaire : M. Gilbert ROUSSEL
Suppléante : Mme Chantal RENOUF

SERGEP (Piscine) :

Titulaire : Mme Nelly DELAHAYE
Suppléante : Mme Monique MERCIER

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

M. Guillaume HOOGTERP
Mme Nelly DELAHAYE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires : M. Pascal CARPENTIER
Mme Aline GRILLE
M. Gilbert ROUSSEL
M. Jean Marie BOIDIN
Suppléants : M. Christophe VERNON
M. Guillaume HOOGTERP
Mme Sarah BREITENBACH
M. Steve VANHEULE

CROIX ROUGE :

Mme Monique MERCIER
Mme Chantal RENOUF

TRAVAUX : VOIRIE et CIMETIERE :

M. Pascal CARPENTIER
Mme Annick BREITENBACH
Mme Monique MERCIER
M. Sébastien PUBLIER
M. Gilbert ROUSSEL
Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL

URBANISME – PLU :

M. Pascal CARPENTIER
M. Gilbert ROUSSEL
M. Christophe VERNON
Mme Aline GRILLE
M. Guillaume HOOGTERP
Mme Nelly DELAHAYE
Mme Sarah BREITENBACH

JOURNAL COMMUNAL :

M. Jean-Marie BOIDIN
Mme Aline GRILLE
Mme Monique MERCIER
Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL
Mme Annick BREITENBACH

Correspondant défense :

Mme Nelly DELAHAYE

Aucune question diverse n'étant évoquée, la fin de la séance est annoncée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 2 JUIN 2020 à 19h 15.